



Commune de Bouvesse-Quirieu

Département de l'Isère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Maire ouvre la séance, fait lecture du compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 19 FEVRIER 2019 et demande aux conseillers si des observations sont à formuler sur celui-ci.
En l'absence d'observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

L'an deux mil dix-neuf et le 27 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHAMPIER, Maire.

Présents : Mmes BERNOLIN Marie-Yvonne, BLAEVOET Myriam, CEBENKA Odile, FOURNIE Sylvie, Angélique SIMON ; MM. CHAMPIER Jean-Claude, GONZALEZ Frédéric, MAYOT Stéphane, MERLE Thierry, TEILLON Romain.

Excusés : Mme RHONE Karine, MM. BERTRAND Jean-Charles, GARÇON Joël, HAUSBERG Guy-----

Absents: Mme YIM THOEK Davy-----

Mme BERNOLIN Marie-Yvonne a été élue secrétaire de séance.

N° 11-2019

OBJET : Approbation du compte administratif 2018 (M 14).

Monsieur le Maire s'étant retiré, Madame Marie-Yvonne BERNOLIN, Adjointe au Maire, rapporteur, présente le compte administratif de l'exercice 2018 (budget général).

Le solde en est le suivant :

Budget général :

Dépenses de fonctionnement réalisées : **1 071 136.44 Euros**

Recettes de fonctionnement réalisées : **1 693 527.08 Euros**

Dépenses d'investissement réalisées : **1 480 715.08 Euros**

Recettes d'investissement réalisées : **1 193 064.62 Euros**

Résultats :

Section de fonctionnement : excédent de 845 600.55€

Section d'investissement : déficit de 566 621.53€

Madame l'Adjointe entendue, et vu la conformité du compte administratif susvisé avec le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier de Morestel/Montalieu-Vercieu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

APPROUVE le compte administratif 2018 – budget général - proposé et le compte de gestion correspondant.

N° 12-2019**OBJET : Affectation du résultat (budget général).**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution de la section d'investissement de :
Déficit de **566 621.53€**
- un résultat de la section de fonctionnement de :
Excédent de **845 600.55€**

Le résultat cumulé de la section d'investissement étant reporté à la ligne 001 (dépenses d'investissement) - résultat d'investissement reporté- : **566 621.53 €**

De plus, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de :
273 000 €
- en recettes pour un montant de :
55 500 €
- le besoin de la section d'investissement peut donc être estimé à :
784 121.53 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, après en avoir délibéré, DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la manière suivante :

- **Compte 1068** : Excédent de fonctionnement capitalisé pour :
784 121.53€ (en recettes d'investissement)
- **Ligne 002** : Résultat de fonctionnement reporté pour :
61 479.02€ (en recettes de fonctionnement)

N°13-2019**OBJET : Vote des taux des trois taxes 2019.**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2019 de la taxe d'habitation et des taxes foncières transmis par les Services fiscaux, présentant notamment le produit fiscal 2018 à taux constants.

La commission des finances entendue, compte tenu du budget projeté pour 2019, il propose au Conseil le maintien de ces taux, ce qui représente :

Taxes	Bases	Taux	Produit assuré
D'habitation	1 476 000 €	6,05%	89 298 €
Foncière (bâti)	4 238 000 €	18,14%	768 733 €
Foncière (non bâti)	26 800 €	41,03%	10 996 €
Total			<u>869 027 €</u>

Monsieur le Maire entendu, considérant que le produit attendu est nécessaire à l'équilibre du budget, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

APPROUVE les taux proposés pour l'année 2019.

N° 14-2019

OBJET : Approbation du budget primitif 2019. Budget principal M 14

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2019 (budget général) établi avec la collaboration de la commission des finances et de Monsieur le Trésorier de Morestel/Montalieu-Vercieu.

Après avoir décidé de reconduire les taux des trois taxes pour 2019 et le produit nécessaire à l'équilibre du budget, il donne lecture au Conseil des chapitres des sections de fonctionnement et la description des programmes d'investissement qui se traduisent comme suit :

Budget général :

Recettes et dépenses de la section de fonctionnement :

1 755 000.00 Euros

Recettes et dépenses de la section d'investissement :

1 941 000.00 Euros

Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

ACCEPTE la proposition de M. le Maire

VOTE le budget primitif M14 de l'année 2019 comme indiqué ci-dessus.

N° 15-2019

OBJET : Approbation du compte administratif 2018 (M 49)

Monsieur le Maire s'étant retiré, Madame Marie-Yvonne BERNOLIN, Adjointe au Maire, rapporteur, présente le compte administratif de l'exercice 2018.

(Budget eau-assainissement (M49).

Le solde en est le suivant :

Budget eau-assainissement :

Dépenses de fonctionnement réalisées : **226 683.32 Euros**

Recettes de fonctionnement réalisées : **286 239.67 Euros**

Dépenses d'investissement réalisées : **216 057.01 Euros**

Recettes d'investissement réalisées : **148 852.41 Euros**

Résultats :

Section de fonctionnement : excédent de 77 644.20€

Section d'investissement : excédent de 41 889.79€

Madame l'Adjointe entendue, et vu la conformité du compte administratif susvisé avec le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier de Morestel/Montalieu-Vercieu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

APPROUVE le compte administratif 2018 proposé et le compte de gestion correspondant.

N° 16-2019

OBJET : Affectation du résultat (budget eau-assainissement M49).

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution de la section d'investissement de :
Excédent de **41 889.79 €**
- un résultat de la section de fonctionnement de :
Excédent de **77 644.20 €**

Le résultat cumulé de la section d'investissement étant reporté à la ligne 001 (recettes d'investissement) - résultat d'investissement reporté- : **41 889.79€**

De plus, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de :
92 000.00€

→ le besoin de la section d'investissement peut donc être estimé à :
50 110.21€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, après en avoir délibéré,
DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la manière suivante :

- **Compte 1068** : Excédent de fonctionnement capitalisé pour :
50 110.21 € (en recettes d'investissement)
- **Ligne 002** : Résultat de fonctionnement reporté pour :
27 533.99 € (en recettes de fonctionnement)

N° 17-2019

OBJET : Approbation du budget primitif 2019. Budget M 49 (eau-assainissement).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2019 (budget annexe eau-assainissement -M49) établi avec la collaboration de la commission des finances et de Monsieur le Trésorier de Morestel/Montalieu-Vercieu.

Après avoir déterminé le produit nécessaire à l'équilibre du budget, il donne lecture au Conseil des chapitres des sections de fonctionnement et la description des programmes d'investissement qui se traduisent comme suit :

Budget eau-assainissement :

Recettes et dépenses de la section de fonctionnement :

309 000.00 Euros

Recettes et dépenses de la section d'investissement :

276 500.00 Euros

Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

ACCEPTE la proposition de M. le Maire

VOTE le budget primitif M49 de l'année 2019 comme indiqué ci-dessus.

N° 18-2019

OBJET : Choix entreprise – réalisation du Plan de Gestion de L'Espace Naturel Sensible (ENS) – site de Quirieu.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- 12 Septembre 2017 – Délibération n°07-2017 - Convention – Intégration du Site de Quirieu et zones humides du Dauphin (SL229) dans le réseau des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département de l'Isère.

Dans le cadre de cette convention, il a été procédé à la consultation pour la réalisation du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du site de Quirieu et zones humides du Dauphin, intégrant le diagnostic sanitaire architectural du patrimoine, suivant la procédure adaptée.

La présente étude se décompose en 2 lots :

- Lot 1 : Diagnostic sanitaire architectural et préconisations de travaux d'urgence et de mise en sécurité du patrimoine bâti de l'ENS,
- Lot 2 : Réalisation du plan de gestion de l'ENS (diagnostic et plan d'actions)

Un avis d'information simplifié a été adressé à la plateforme de mise en ligne www.emarchespublics.com le 8 février 2019 et paru dans le journal d'annonces légales « Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné » le 15 février 2019. Deux offres ont été réceptionnées.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 4 mars 2019 à 14 heures, afin de procéder à l'ouverture des plis. Les deux offres étudiées portaient sur le lot n°2, aucune offre n'ayant été réceptionnée pour le lot n°1. Après vérification des offres et du rapport d'analyse, la commission a décidé de retenir la proposition du bureau d'études EVINERUDE – 38290 FRONTONAS – qui a fait l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

16 950.00 € H.T.

Monsieur le Maire rappelle également aux membres du Conseil Municipal l'engagement des services du Conseil Départemental Isère dans cette démarche et sollicite son concours financier afin de trouver un complément de financement pour la réalisation de cette opération qui représente une charge financière importante au regard des ressources mobilisables par la commune.

L'exposé de M. le Maire entendu, après avoir examiné les documents, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;

DECIDE de retenir l'offre du bureau d'études EVINERUDE - 38290 FRONTONAS pour un montant **16 950.00€ H.T pour lot n°2.**

DECIDE de déclarer infructueux le lot n°1 concernant le diagnostic sanitaire architectural et de procéder à une nouvelle consultation.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des opérations et à signer tout document se rapportant à celles-ci.

N° 19-2019

OBJET : Choix entreprise – travaux réhabilitation réseau eaux usées secteur Grand Pré – M49

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- 16 Mai 2018 – Décision du Maire n°07-2018 - Choix maître d'œuvre –attribution du marché de Maitrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées secteur Grand Pré à TEST INGENIERIE – à CHESSY-LES-MINES (69).

Il a été procédé à la consultation, pour le marché de travaux, suivant la procédure adaptée. Un avis d'information simplifié a été adressé à la plateforme de mise en ligne *www.emarchespublics.com* le 31 janvier 2019 et paru dans le journal d'annonces légales « Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné » le 8 février 2019. Six offres ont été réceptionnées, une autre est arrivée hors délais.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 7 mars 2019 à 9 heures, afin de procéder à l'ouverture des plis. Après vérification de l'offre et du rapport d'analyse par le Maître d'œuvre, la commission a décidé de retenir la proposition de l'entreprise POLEN'– 01500 AMBERIEU EN BUGEY – qui a fait l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

54 745.80 € H.T.

L'exposé de M. le Maire entendu, après avoir examiné les documents, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise POLEN' 01500 AMBERIEU EN BUGEY pour un montant **54 745.80€ H.T.**

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des opérations et à signer tout document se rapportant à celles-ci.

Monsieur Romain TEILLON quitte la séance du Conseil Municipal.

N° 20-2019

OBJET : Délibération portant mise en place du dispositif TIPI – service de restauration scolaire

Depuis 2010, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose aux collectivités et établissements un dispositif d'encaissement de leurs produits locaux (titres ou articles de rôle) par carte bancaire sur Internet, dénommé "TIPI" (Titres Payables par Internet)

L'objectif du projet TIPI est de permettre la mise en œuvre d'une solution d'encaissement automatisée de bout en bout, depuis l'émission du titre jusqu'à son émargement dans l'application Hélios.

Avec TIPI, la DGFIP propose donc un service supplémentaire innovant, simple d'utilisation et moderne qui simplifie les démarches des usagers en leur offrant un service sécurisé de paiement en ligne.

La version 3 de ce service de paiement en ligne de la DGFIP, déployé depuis le 15 juin 2011, propose désormais un site de télépaiement standardisé.

Pour bénéficier de cette version TIPI « site DGFIP », la collectivité doit :

- ✓ être gérée dans le poste comptable par l'application Hélios ;
- ✓ utiliser une nomenclature du secteur public local hors M21 et M31 ;
- ✓ émettre des flux aux formats ROLMRE, INDIGO, ORMC ou PES V2 Recette

La commune de BOUVESSE QUIRIEU respecte ces prés requis pour la facturation des recettes suivantes : Repas restaurant scolaire.

En conséquence, la commune de BOUVESSE QUIRIEU peut envisager d'offrir à ses usagers, la possibilité de payer leur(s) facture(s) par télépaiement pour l'ensemble des recettes émises par la commune.

La commune prendra en charge le coût du commissionnement interbancaire lié à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire. A titre d'information, ce coût s'élève à 0,05 euros + 0.25% du montant de l'opération. A titre d'exemple, pour une transaction de 100,00€, les commissions interbancaires s'élèvent à 0,30€

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI ;
- le formulaire d'adhésion à l'application TIPI ;
- les futures demandes d'ajout d'un contrat, d'un produit supplémentaire pour l'application TIPI

Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

ACCEPTE la mise en place du paiement par internet via le dispositif TIPI aux abonnés du service de restauration scolaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI ; le formulaire d'adhésion à l'application TIPI pour l'encaissement des redevances eau et assainissement ; et tout formulaire visant à étendre le télépaiement à un autre contrat ou à un autre produit.

N° 21-2019

OBJET : Approbation devis - facture - Raccordement Eau Potable « Impasse du Rolland » - M. et Mme BERNARD Christophe.

Monsieur Stéphane MAYOT s'étant retiré.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le devis sollicité par M. et Mme BERNARD Christophe – domiciliés « Hameau de Poleyrieu – 38510 COURTENAY », concernant un raccordement au réseau d'eau potable pour la réhabilitation d'une habitation située « Impasse du Rolland ».

Il explique que la délibération « Tarifications des services Eau et assainissement » ne prend pas en considération ce type de travaux et qu'il convient d'étudier une tarification adaptée à la technicité desdits travaux.

- Raccordement au réseau d'eau potable –
Réhabilitation d'une habitation existante – 2840.36€

Total devis – **2840.36 € TTC** (deux mille huit cent quarante euros et trente-six centimes)

Il invite le Conseil à prendre connaissance du devis précité établi en fonction des diverses offres de prix d'entreprises spécialisées (fournitures et travaux),

L'exposé de M. le Maire entendu, après avoir examiné le devis, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE le devis et la facture correspondante qui seront établis au nom de M. et Mme BERNARD Christophe d'un montant de **2840.36 € TTC** (deux mille huit cent quarante euros et trente-six centimes).

N° 22-2019**OBJET : Approbation devis - facture - Raccordement Eau Potable « Impasse du Rolland » - Mme RICCIALDELLI Cathie et M. DA SILVA David.**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le devis sollicité par Mme RICCIALDELLI Cathie et M. DA SILVA David – domiciliés « 3 route de Crémieu - 38390 La Balme Les Grottes », concernant un raccordement au réseau d'eau potable et assainissement pour la construction d'une maison individuelle située « Rue du Bourg ».

Il explique que la délibération « Tarifications des services Eau et assainissement » ne prend pas en considération ce type de travaux et qu'il convient d'étudier une tarification adaptée à la technicité desdits travaux.

- Raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement – Construction Maison individuelle – 1400€

Total devis – **1400 € TTC** (mille quatre cent euros)

Il invite le Conseil à prendre connaissance du devis précité établi en fonction des diverses offres de prix d'entreprises spécialisées (fournitures et travaux),

L'exposé de M. le Maire entendu, après avoir examiné le devis, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE le devis et la facture correspondante qui seront établis au nom de Mme RICCIALDELLI Cathie et M. DA SILVA David d'un montant de **1400 € TTC** (mille quatre cent euros).

N° 23-2019**OBJET : Changement de dénomination des rues communales dans le cadre d'une procédure de normalisation de l'adressage.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'assurer correctement les interventions de secours, l'arrivée du très haut débit et d'éviter les erreurs d'adressages pour les services de livraison et de distribution du courrier, il convient de :

- Modifier le nom de certaines rues
- Créer des rues supplémentaires
- Renuméroter certaines habitations.

La commission a travaillé sur ce sujet en respectant deux principes :

- Les rues dont le nom sera modifié sont celles qui comptent le moins de foyers,
- Chaque changement a été pensé afin de minimiser les impacts pour les habitants.

Le maire propose au Conseil Municipal :

- **De modifier les voies suivantes :**

Nom de la Voie	Point d'Origine	Point d'extrémité	Longueur
Lotissement Les "Mûriers"	Départ de la "Route du Rolland"	Fond de l'impasse	142 mètres
Nouvelle dénomination	Impasse des Mûriers		

Nom de la Voie	Point d'Origine	Point d'extrémité	Longueur
Lotissement les "Jonquilles"	Départ de la "Rue des Garennes"	Fond de l'impasse	36 mètres
Nouvelle dénomination	Impasse des Jonquilles		
Nom de la Voie	Point d'Origine	Point d'extrémité	Longueur
Lotissement le "Cottage"	Départ de la "Rue des Lavandières"	Fond de l'impasse	102 mètres
Nouvelle dénomination	Impasse du Cottage		
Nom de la Voie	Point d'Origine	Point d'extrémité	Longueur
Lotissement "Le Clos du Bayard"	Départ de la Route de Chogne	Fond de l'impasse	127 mètres
Nouvelle dénomination	Impasse du Clos du Bayard		
Nom de la Voie	Point d'Origine	Point d'extrémité	Longueur
Lotissement "Les Muscaris"	Départ de la RD 140 - Chemin de Cornu	Fond de l'impasse	44 mètres
Nouvelle dénomination	Impasse des Muscaris		
Nom de la Voie	Point d'Origine	Point d'extrémité	Longueur
Lotissement le "Senemond"	Départ la "Route du Bayard"	Fond de l'Impasse"	144 mètres
Nouvelle dénomination	Impasse le Senemond		
Nom de la Voie	Point d'Origine	Point d'extrémité	Longueur
Lotissement la "Bergerie"	Départ de la Route de Chogne	Chemin de la Gare	215 mètres
Nouvelle dénomination	Rue de la Bergerie		
Nom de la Voie	Point d'Origine	Point d'extrémité	Longueur
Lotissement des "Fontanettes"	Départ du Chemin des Fontanilles	Rue du creux du chou	198 mètres
Nouvelle dénomination	Rue des Fontanettes		
Nom de la Voie	Point d'Origine	Point d'extrémité	Longueur
Lotissement " Le Clos des Carriers"	Départ de la Rue du Thévenet	Fond de l'Impasse	90 mètres
Nouvelle dénomination	Impasse des Carriers		
Nom de la Voie	Point d'Origine	Point d'extrémité	Longueur
Rue des Lilas	Rue des Jardins	Fond de l'Impasse	65 mètres
Nouvelle dénomination	Impasse des Lilas		

- **De créer les voies suivantes :**

Nouvelle dénomination	Point d'Origine	Point d'extrémité	Longueur
Impasse de la Rivoire	Départ de la Rue du Thévenet	Fond de l'Impasse	90 mètres

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir pris connaissance des modifications de l'adressage, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de :

APPROUVER les modifications de voies, ci-dessus,

APPROUVER la création d'une voie, ci-dessus,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

- Réunion ENS 15H – Analyses des offres / 17H – 1^{er} comité de site
- Pose de la première pierre à la MSP (Maison de santé pluridisciplinaire) de Montalieu-Vercieu, le 27 Mars 2019
- Bornage du sentier communal en bordure de la propriété MARTIN le mardi 26 Mars 2019
- Vigilance aux démarchages illégaux (vente de climatisation). Par contre, la croix rouge a prévenu la Mairie de l'organisation d'une campagne de sensibilisation sans collecte dans la commune en Avril.
- Nettoyage de printemps : participation de 35 personnes.
- Inauguration de l'Espace culturel et sportif « Les Sources » le samedi 13 avril 2019 - Prochaine réunion pour l'organisation de l'évènement le 1^{er} avril tous les intervenants sont conviés.
- Journée de la citoyenneté le 26 Avril 2019 – pour les jeunes de 18 ans – Remis des cartes d'électeurs.

En Mairie de Bouvesse-Quirieu,
Le 27 Mars 2019.

**Le Maire,
Jean-Claude CHAMPIER**

Tableau des signatures, ci-dessous :

Mme BERNOLIN Marie-Yvonne	Mme BLAEVOËT Myriam	Mme FOURNIÉ Sylvie
Mme CEBENKA Odile	Mme RHONE Karine	Mme SIMON Angélique
Mme YIM-THOEK Davy	M. HAUSBERG Guy	M. MAYOT Stéphane
M. TEILLON Romain	M. GARÇON Joël	M. BERTRAND Jean-Charles
M. MERLE Thierry	M. GONZALEZ Frédéric	M. Jean-Claude CHAMPIER